

Rejoignez les voisins vigilants !

VOISINS VIGILANTS



Le dispositif « voisins vigilants » a été créé en 2005 pour lutter contre la délinquance de proximité, en premier lieu des cambriolages. Il s'appuie sur la vigilance de voisins d'un même quartier qui se sont portés volontaires.

S'INSCRIRE EN 3 ÉTAPES

- 1 > Un référent prend contact avec la Maison des Quartiers et du Commerce après avoir recensé plusieurs voisins, en vue de procéder à l'inscription «Voisins Vigilants»,
- 2 > La Maison des Quartiers et du Commerce transmet à la Police Municipale l'information pour une prise de contact afin de valider le secteur et l'emplacement du panneau,
- 3 > Les administrés font l'acquisition du panneau, installé gratuitement par la Direction Générale des Services Techniques.

RENSEIGNEMENTS :

Maison des Quartiers et du Commerce - Résidence Châteaueux,
Tél. : 04 92 97 00 95 - maisondesquartiers@mairie-mandelieu.fr

Les contacts pratiques

LES NUMÉROS D'URGENCE

Police Municipale : 04 92 97 30 30
La Gendarmerie Nationale : le 17
ou le 04 93 49 27 97
Samu : 15
Appels d'urgence portable : 112
Pompiers : 18

LES OPÉRATEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

SFR : 10 23
Orange : 0 800 100 740
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00
FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702

LES CONTACTS BANCAIRES

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

HARJES

AIDE AUX VICTIMES ET MÉDIATION

Permanence le mercredi matin - De 9h à 11h
au Centre Communal d'Action Sociale
(89, avenue de Fréjus - Paul Ricard - Carrefour
de l'Espace)
Demande de rendez-vous au 04 92 97 30 50
www.harjes.fr










MANDELIEU-LA NAPOULE

CAMBRIOLAGE



LES BONS RÉFLEXES

Protégez votre domicile

-  En cas de déménagement, pensez à faire changer les serrures de votre domicile
-  Etudiez avec des professionnels les dispositifs préventifs : porte anti-effraction, serrures à 3 ou 5 gâches, caméras, système à détection infrarouge ou sonores*, marquage anti-vol permanent par tatouage ou empreinte chimique.
-  Equipez votre porte d'un viseur optique, d'un entrebâilleur
-  Préservez vos biens (bijoux, objets de valeur) dans un coffre agréé par votre assurance. (Il est recommandé de les photographier pour faciliter les recherches ou l'indemnisation par votre assurance)
-  Dissimulez le coffre à l'abri des regards, n'en faites part à personne
-  Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans les boîtes à lettres, etc...
-  Ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres
-  Ne laissez pas d'échelle ou d'outils de jardin pouvant faciliter le travail des cambrioleurs
-  En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament











*** A NOTER**



Ces dispositifs doivent être certifiés par la marque A2P (Assurance Prévention Protection), créée par les sociétés d'assurance, qui garantit une protection mécanique de 5, 10 et 15 minutes

Vous vous absentez ?

Les règles à suivre

-  Prévenez de votre absence une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).
-  Verrouillez toutes les issues même en votre présence
-  Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.
-  Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.
-  Simulez votre présence, à l'aide par exemple d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...
-  Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter).
-  Transférez votre ligne fixe sur votre téléphone portable ou une autre ligne.
-  Sollicitez le voisinage pour surveiller vos biens



INFORMEZ-NOUS



Signalez votre absence à la Police Municipale ou à la Gendarmerie Nationale dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.